

LES POPULATIONS DU BASSIN TCHADIEN DES SOCIÉTÉS NON-HYDRAULIQUES

Jean Boutrais

ORSTOM, Paris

... Nos poumons s'emplirent d'un coup d'un air humide et poisseux, nos narines d'une odeur inoubliable et complexe faite de pourritures, sans doute, mais aussi d'un mélange d'odeurs subtiles et poivrées, d'herbes foulées, de fleurs flétries, de litières retournées. C'était l'odeur du lac Tchad...

J. Chapelle, 1987, Souvenirs du Sahel.

Le thème de l'homme et l'eau dans le bassin tchadien fait d'abord penser au lac qui donne son appellation à cette partie du continent africain. Et pourtant, quel lac déconcertant ! Les cartographes de l'Afrique au 18ème et au début du 19ème siècles ne savaient où placer exactement ce lac, des cartes y faisant parvenir le Niger dont l'embouchure ne fut découverte que tardivement le long d'une côte sillonnée depuis longtemps. Une fois le lac repéré, il devint l'enjeu, à la fin du 19ème siècle, de rivalités d'explorations-appropriations entre les grandes puissances européennes. Tout cela pour se rendre compte, plus tard, d'un intérêt stratégique pratiquement nul ! En effet, c'est "un étang plus qu'un lac" (GOUROU : 1970). Les rives sont changeantes et floues, un mélange d'eau et de végétation aquatique ; la nappe d'eau se fractionne entre une multitude d'îles sableuses, elle se rétracte puis recouvre brutalement les zones basses. Le lac Tchad n'a pas attiré des populations nombreuses ni fixé de grandes sociétés paysannes sur ses rives qui restent peu mises en valeur par des activités agricoles. Les habitants des îles vivent dans un isolat écologique. Le centre du bassin tchadien n'est pas un lieu de rencontre et de passages mais une aire de refuge et de contestation des pouvoirs, aujourd'hui du Tchad comme hier du Kanem-Bornou.

Le paradoxe entre les potentialités hydro-agricoles des abords du lac et leur faible valorisation symbolise les rapports ambigus entre l'homme et l'eau dans le bassin tchadien. Les ressources en eau sont souvent insuffisantes dans les régions densément peuplées et cultivées. Au contraire, lorsque l'eau est abondante, sous forme d'inondation ou de nappes peu profondes, les populations se font peu nombreuses. Sans doute, les entassements linéaires d'habitats le long du moyen

Logone contredisent-ils cette règle (CABOT : 1965). Mais les alignements de villages sur les bourrelets de berge du Logone n'ont pas tiré un vrai parti agricole de l'abondance d'eau. Ils ont plutôt cherché à se protéger de menaces extérieures derrière l'inondation saisonnière de vastes étendues de plaine. C'est, selon un mode linéaire, le même rôle de refuge que celui des îles du lac Tchad.

Le faible peuplement de plaines alluviales inondées chaque année et disposant de nappes phréatiques facilement accessibles tient à l'absence de techniques traditionnelles d'agriculture irriguée et à la difficulté de travailler des sols argileux lourds avec les outils agricoles classiques. La mise en valeur des vertisols (*karal*) fut une innovation relativement récente. Amorcée dans les années 30 au Nord-Cameroun, elle ne s'est vraiment développée qu'à partir des années 60. Elle ressemble à une culture de décrue mais avec des techniques encore plus étrangères aux cultures sous pluie. Jusqu'à cette innovation agricole vraiment révolutionnaire, les sols les plus fertiles du bassin tchadien restaient pratiquement inutilisés.

Le bassin tchadien n'a pas servi, non plus, de fondement écologique à une grande économie pastorale comparable, par exemple, au Delta intérieur du Niger, autre grande région de plaines hydromorphes sahéliennes. Alors que les Peuls ont imposé leur domination au Macina et organisé l'assise foncière de l'usage pastoral des pâturages de décrue, le Bornou se montrait hostile aux éleveurs, surtout vis-à-vis des Peuls à partir du début du 19^e siècle. Certes, les pâturages de décrue (*yaéré*) du bas Logone offrent-ils une base fourragère remarquable aux éleveurs du Diamaré en saison sèche. Mais cette association pastorale d'espaces complémentaires n'a pas suscité une maîtrise foncière ou politique par les lamidats.

Une autre illustration du caractère ambiguë des relations entre les sociétés du bassin tchadien et le milieu aquatique est fournie par la dévalorisation des vrais gens de l'eau, les pêcheurs, au sein de populations non-musulmanes. Bien qu'ils jouent un rôle religieux important par des alliances nouées avec les génies de l'eau, les pêcheurs se trouvent relégués à un statut social inférieur. Les populations en bordure des fleuves Chari et Logone sont partagées en deux catégories, les gens de l'eau et ceux de la terre : les cultivateurs. L'ostracisme imposé aux premiers renvoie peut-être à une trame historique. Les pêcheurs, premiers venus, auraient été submergés et dominés par des cultivateurs et des agro-éleveurs. Même actuellement, alors que le commerce du poisson procure des revenus appréciables, la pêche elle-même reste considérée comme une activité peu honorable chez plusieurs sociétés au centre du bassin tchadien. Les Kotoko, pourtant réputés habiles pêcheurs, ne sont pas de parfaits homologues aux Bozo du Delta intérieur du Niger.

Le centre du bassin tchadien comporte des nappes phéatiques superposées, l'eau étant emmagasinée dans plusieurs couches géologiques. Les puits traditionnels exploitent une nappe superficielle contenue dans les sables, tandis que des forages captent des nappes à profondeur moyenne. Théoriquement, il n'existe pas de difficultés de ravitaillement en eau au centre du bassin, notamment pour l'élevage. L'exploitation reste faible par rapport aux apports des cours d'eau, si bien que les réserves sont considérables.

Si l'eau n'impose pas une contrainte majeure à long terme, la maîtrise des puits cimentés actuels peut susciter des rivalités entre groupes pastoraux, par exemple entre Peuls et Toubous au Niger oriental. Au nord du lac Tchad, en milieu aride, le puits pastoral devient un équipement prioritaire. Son contrôle par un groupe confère l'appropriation des pâturages environnants (THÉBAUD : thèse en cours). La répartition des points d'eau et leur mode d'accès conditionnent le contrôle social de l'exploitation des pâturages. L'accès à l'eau devient alors vraiment stratégique pour les pouvoirs et les populations. Dans leur lutte contre une rébellion au Niger oriental au début du siècle, les méharistes français bouchèrent systématiquement les puits pastoraux.

Il existe un écart considérable entre un diagnostic optimiste des potentiels hydrologiques du bassin tchadien et la part faible réellement accessible avec les équipements à un moment donné. C'est sur cette portion d'eau exploitable que se nouent les conflits et les négociations entre populations. Abondance d'une réserve naturelle d'un côté, rareté d'une ressource de l'autre.

Pour les populations du Bassin du lac Tchad, inscrites dans une gamme de climats arides, sahélien et soudanien, les rapports avec l'eau représentent un problème de vie quotidienne et de développement à long terme. L'assèchement climatique des décennies récentes peut être abordé de manière scientifique par des mesures et des études de processus naturels. Concrètement, il est appréhendé et vécu, surtout par les femmes, au travers de difficultés de plus en plus grandes pour se ravitailler en eau.

Afin de se prémunir contre le caractère aléatoire de cette ressource naturelle, les paysannes eurent de tout temps recours à diverses stratégies traditionnelles :

(1) des techniques anciennes de recherche et de captage de l'eau. Le creusement d'un point d'eau est souvent une initiative importante qui renvoie à des pouvoirs locaux ou à une stratification sociale (rôle du forgeron-puisatier dans certaines sociétés sahéliennes). Les points d'eau sont rarement des sources qui relèvent uniquement de l'ordre de la nature mais des constructions humaines (puits en entonnoir des monts Mandara, petits drains-collecteurs). Ces constructions sont le résultat de travaux qui manifestent une cohésion sociale pour faire face à une contrainte.

Cependant, l'efficacité des techniques traditionnelles de maîtrise de l'eau reste limitée. Elles se traduisent par des aménagements ponctuels de points de ravitaillement et non par un remodelage complet des conditions de formation des nappes. Alors que les paysanneries montagnardes ont investi pour artificialiser le support topographique et même pédologique de la production agricole, elles n'ont pas accompli le même effort pour régulariser et améliorer leurs ressources en eau. Les paysanneries denses, même les montagnards pourtant si attentifs aux possibilités d'humanisation de milieux difficiles, sont restées fragiles quant à leur ravitaillement en eau.

(2) les techniques traditionnelles d'obtention de l'eau sont souvent complétées par une gestion symbolique et/ou politique des phénomènes liés à l'eau. Le recours au domaine religieux exprime un besoin de sécurisation, voire de domestication de phénomènes climatiques apparemment imprévisibles et incontrôlables.

L'institution du maître de la pluie est assez largement répandue dans les sociétés non-musulmanes mais avec des statuts et des attributs variés, du simple professionnel d'un rite religieux sans grand prestige, jusqu'au chef-prince qui cumule un pouvoir politique sur les personnes avec un pouvoir religieux sur la pluie et l'eau qui sourd dans les puits. La gradation des pouvoirs religieux liés aux sacrifices pour la pluie est peut-être parallèle au canevas pluviométrique général du sud au nord. Ainsi, les pouvoirs des chefs de la pluie seraient plus forts chez les Mofou au nord des monts Mandara que chez les Fali au sud et l'institution n'existerait pas chez les Mambila au sud de l'Adamaoua. Mais il convient de se garder d'un déterminisme trop simple dans ce domaine. Même chez les Mofou, le pouvoir sur la pluie serait une puissance ajoutée à des attributions religieuses par des clans puissants qui se sont imposés à des autochtones. Il reste à dresser une géographie religieuse des pratiques et des statuts des acteurs qui gèrent symboliquement les pluies.

Dans son introduction au colloque, le Professeur Jungrathmayr a esquissé une comparaison entre les populations tchadiques et celles de l'Égypte ancienne, pour souligner quelques affinités linguistiques. Le parallèle peut être repris pour montrer, au contraire, les différences de systèmes de production, d'organisation de l'espace et de systèmes politiques entre la vallée du Nil et le bassin du lac Tchad, en rapport avec l'eau. Ces deux grandes unités de basses terres dans le continent africain juxtaposent des gestions différentes de l'eau et des corrélations géographiques qui fonctionnent en sens inverse.

Les densités de population les plus fortes se concentrent sur les reliefs montagneux qui encadrent le bassin tchadien, alors qu'en Égypte, elles se calent sur la vallée et les plaines alluviales. Pourtant, les conditions naturelles ne sont pas tellement différentes. Dans le bassin du lac Tchad, il existe également de.

plaines à sols argileux fertiles, soumises à une inondation saisonnière. Mais l'agriculture traditionnelle est essentiellement pluviale et non irriguée. Les fortes concentrations de population ne disposent que de maigres ressources en eaux souterraines. En plaines alluviales, bien pourvues en eaux superficielles et en nappes phréatiques, les populations cherchent davantage à se protéger des excès d'eau qu'à les valoriser par l'agriculture.

L'agriculture traditionnelle des villages sur bourrelets de berge du Logone comprenait des cultures sous pluie (sorgho, petit mil) proches des sites d'habitat. Lorsque le liseré insubmersible est étroit, ces cultures étaient éloignées en limite de la plaine inondable, parfois à plus de 10 km du village. Un léger décalage entre la saison des pluies et le maximum de la crue permettait des cultures à cycle court (maïs, éleusine), récoltées avant la submersion des champs. Mais l'inondation annuelle restreignait à de petites superficies ces cultures qui évitaient la crue.

La mise en valeur agricole des plaines inondables suppose la maîtrise de techniques adaptées et surtout l'encadrement de paysanneries nombreuses par des pouvoirs forts et centralisés. Un pouvoir de ce type organise des travaux collectifs de grande ampleur (digues, canaux) pour contrôler les crues et rendre possible une agriculture intensive. En même temps, ce pouvoir est entretenu par des prélèvements sur une paysannerie prospère. C'est une société "hydraulique".

Dans le bassin tchadien, l'empire du Kanem-Bornou s'est ancré, durant plus d'un millénaire, sur les plaines voisines du lac Tchad. Mais ce pouvoir centralisé développait une logique de contrôle du commerce trans-saharien, davantage qu'une dynamique d'aménagement agricole. Il ne subsiste pas de témoignages de grands travaux hydro-agricoles au Bornou. Les sociétés paysannes du bassin tchadien ne sont pas des sociétés hydrauliques. C'est ce qui les différencie fondamentalement de la vallée du Nil.

L'amélioration des disponibilités en eau pour la consommation représente un objectif de développement souvent prioritaire. Des projets qui mettent en oeuvre des techniques plus performantes que les puits traditionnels semblent particulièrement appropriés à ce type d'intervention. Et pourtant, c'est dans ce domaine que les échecs ont été les plus désolants. Ils entraînent indifférence ou hostilité des populations locales face à d'autres tentatives du même genre. Une trop grande confiance des responsables de projets envers des techniques modernes de forage de puits et de pompage les conduit à occulter une participation locale. Dès lors, la population bénéficiaire n'est pas motivée pour l'entretien d'équipements qui tombent rapidement hors d'usage : pannes des forages pastoraux du projet Assalé-Serbéwel, ensablement des puits cimentés du Niger oriental.

Les projets d'hydraulique villageoise s'inscrivent dans une perspective à court terme d'approvisionnement en eau et une logique minière d'exploitation d'une ressource supposée inépuisable. Leur conception s'élargit rarement à des mesures pour améliorer l'alimentation des nappes phréatiques. Or, le tarissement de points d'eau et l'échec de puits modernes dans les monts Mandara démontrent que les limites d'une action de production d'eau sont vite atteintes dans certains contextes. C'est un aménagement de tous les bassins versants en amont des points d'eau qu'il conviendrait d'entreprendre. Une intervention ciblée devrait alors être repensée pour prendre en compte l'environnement local.

Participation et implication locales dans les projets d'équipement hydraulique ; élargissement de l'objectif de ravitaillement en eau à celui du renouvellement d'une ressource naturelle : les deux exigences se complètent mais elles peuvent également devenir antagonistes. Les partenaires locaux des intervenants en hydraulique villageoise s'insèrent dans des situations sociales et politiques parcourues de tensions. Ils sont porteurs d'espoirs d'amélioration des conditions de vie. Ils ont donc besoin de résultats rapides et tangibles pour maintenir leur crédibilité auprès des populations. Sur place, l'eau peut devenir un enjeu d'influence et de pouvoir, aux dépens de préoccupations plus lointaines d'environnement.

L'accès facile à l'eau est un critère privilégié de modernité, surtout en milieu urbain. En même temps, les citadins prétendent disposer gratuitement de cette ressource "naturelle", comme s'ils continuaient à résider en milieu rural. La contradiction aboutit partout à une impasse, si bien qu'en ville, l'eau intervient comme facteur de différenciation sociale et spatiale. Mais les responsables citadins ne pensent toujours l'eau qu'en termes de techniques modernes : adductions, canalisations, robinets. La disposition d'eau à volonté au lieu de résidence est une marque de citoyenneté partagée par les habitants et les responsables, au moins aussi ancrée dans la conscience collective que l'éclairage à l'électricité. Cependant, l'impossibilité de ravitailler tous les quartiers de villes qui s'étendent sans cesse conduit à de nouveaux modes d'approvisionnement en eau : livraisons par porteurs, creusement de puits de concession. Dans les villes musulmanes, l'accès à l'eau fait interférer l'aspiration à la modernité et les règles d'une existence féminine recluse dans l'habitat familial.

En milieu rural, l'accès à l'eau ne génère pas des clivages sociaux aussi forts, sauf lorsque des points d'eau font l'objet d'appropriations. Les droits sur les sources peuvent alors refléter des statuts hiérarchisés et toute intervention technique externe entraîne des perturbations sociales. Fréquemment, les puits ruraux ne sont pas soumis à des appropriations privées mais relèvent de petites communautés. Même dans ce cas, une intervention technique n'est pas neutre. Elle renforce les prestiges locaux de partenaires. Les demandes d'équipements en

puits et forages ne répondent pas seulement à des besoins réels mais également à des stratégies de pouvoirs.

Des petites opérations (creusement de puits ruraux) aux grands travaux de génie civil (réservoir pour desservir la ville de Maiduguri), les interventions liées à l'eau se concentrent sur des questions techniques, sans les replacer dans des milieux naturels globaux ni les sociétés qui y vivent. Les conséquences des travaux en hydraulique sont souvent inattendues et ne correspondent qu'en partie ou pas du tout aux objectifs recherchés. Le bilan est souvent négatif. D'un autre côté, la crainte de ré-interprétations locales en termes de pouvoir ou de remises en cause d'un ordre social doit-elle interdire toute intervention visant à faciliter l'accès des populations à l'eau ? Non, certes, mais il convient de tenir compte de logiques dans l'ordre du politique en plus des questions techniques.

En matière d'usage agricole de l'eau, la grande affaire dans le bassin tchadien, depuis quelques décennies, ce sont les périmètres irrigués, à la fois au Cameroun et au Nigéria. Pas de petits périmètres villageois attribués à des collectivités locales mais de grands aménagements construits par des experts étrangers qui utilisent des techniques modernes. D'une façon, la conception longtemps très dirigiste des aménagements hydro-agricoles et l'encadrement étroit de la riziculture paysanne tel que l'a développé la SEMRY figuraient comme une sorte de palliatif aux défaillances des pouvoirs traditionnels, incapables de mener une politique hydraulique.

Un réseau complexe de digues et de canaux hydro-agricoles ne pouvait pas être organisé par les petites chefferies de la plaine du Logone. Cet aménagement implique une action sur de larges espaces, avec une coordination de grands travaux et une régulation de l'eau. Dans ces conditions, on peut se poser des questions sur les transferts actuels d'initiatives en agriculture irriguée à des associations paysannes autonomes. Certes, l'évolution répond à un changement légitime dans les conceptions du développement rural mais avec quelles chances de réussite dans le contexte de sociétés rurales non centralisées ?

En fait, les grands périmètres irrigués de la vallée du Logone n'appartiennent-ils pas déjà au passé ? Ils symboliseraient les ambitions agricoles d'un Etat assez puissant pour enrôler des paysanneries dans une culture imposée, surveillée et soumise à un monopole d'achat de la récolte. L'histoire agraire des périmètres SEMRY est celle d'une maîtrise toujours mieux assurée de la fourniture d'eau aux rizières (dignes, canaux, pompes, dérivation et retenue d'eau), de résultats agronomiques plus performants (double récolte annuelle, augmentation des rendements) mais d'un échec humain permanent (contestation de l'encadrement agricole, des redevances à payer, du monopole d'achat des récoltes par la compagnie).

L'aménagement hydro-agricole de grands périmètres exacerbe le dirigisme des cultures encadrées par un service technico-administratif. Aux rotations imposées s'ajoutent les contraintes de la distribution collective de l'eau, organisée et appliquée par des moniteurs. Les paysans ne peuvent échapper, comme en cultures pluviales, aux directives de l'encadrement car leur récolte sur le périmètre dépend de la fourniture d'eau.

A mesure que la maîtrise de l'eau était mieux assurée, les systèmes agricoles des périmètres devenaient plus intensifs. C'était une façon de rentabiliser de grands travaux et des coûts de production élevés : fonctionnement du réseau d'irrigation, gros labours de préparation des rizières. Mais cette intensification requiert un accroissement considérable des travaux manuels effectués par les paysans. Malgré l'augmentation des rendements, la production du travail agricole tend à baisser. Dès lors, beaucoup de paysans refusent cette course vers l'intensif et laissent des rizières à l'abandon en saison sèche. Les moniteurs se plaignent d'une résistance des paysans à leurs directives. C'est que les uns raisonnent en termes de productivité de leur travail tandis que les autres ont comme objectif de dépasser les rendements précédents.

La contestation de l'agriculture irriguée tient également à des problèmes sanitaires non résolus. Des enquêtes médicales effectuées à la fin des années 70 ont démontré que la bilharziose est plus répandue dans les villages de la plaine inondable que parmi les populations du bourrelet fluvial. Les taux de prévalence les plus élevés concernent les villages proches des casiers rizicoles où une grande partie de la population travaille en permanence. En fait, les dangers de bilharziose tiennent moins aux rizières elles-mêmes qu'aux canaux d'irrigation mal entretenus, encombrés d'une végétation qui retient des eaux dormantes. Les défaillances dans le nettoyage du réseau d'irrigation créent les gîtes à vecteurs de maladies hydriques.

Alors que les grands périmètres de la SEMRY maintenaient dans les années 80 une riziculture intensive, encadrée et contraignante, une petite agriculture irriguée prenait son essor au Diamaré. Cultures en contre-saison d'oignons et de toute une gamme de légumes, exhaure de l'eau des nappes superficielles à l'aide de moto-pompes japonaises qui remplacent les puits à balancier, apparition d'entrepreneurs maraîchers qui emploient des salariés agricoles descendus des montagnes ; c'est une nouvelle forme de valorisation agricole de l'eau qui se développe largement de façon spontanée. L'agriculture maraîchère irriguée du Diamaré exalte les initiatives privées, produit pour des consommateurs citadins, expédie ses produits à de longues distances. Ouverte sur le marché, elle bénéficie d'une économie plus libérale.

Avec le recul du temps, les grands aménagements hydro-agricoles du Nord-Cameroun serviront de témoignage d'un essai de "société hydraulique" dans les

plaines du Logone. Ce fut la grande ambition d'une administration centrale forte, à la fin de la période coloniale et au début de l'Indépendance. Actuellement, avec le désengagement de l'Etat, cette époque est révolue.

Les modalités d'exploitation des ressources en eau pour des besoins de consommation ou à des fins agricoles renvoient à l'organisation sociale et au domaine symbolique. Une autre composante importante de l'accès à l'eau tient à son statut juridique. A qui l'eau appartient-elle ?

Dans les sociétés rurales du bassin tchadien, l'eau est souvent considérée comme un bien collectif. Mais cette propriété commune n'implique pas un libre usage par n'importe qui. Les points d'eau ne sont en accès libre et direct qu'aux membres de petites collectivités rurales. Une nouvelle fois, la théorie de la tragédie des communs se trouve mise en défaut par l'écart entre propriété commune et accès incontrôlé à la ressource. Derrière cette constatation générale, je revois à un puisard au nord du Diamaré des femmes Arabes Choa dont calebasses et récipients viennent d'être renversés par un habitant du village survenu à l'improviste : la propriété locale du point d'eau ne pouvait être mieux affirmée. En zone aride, les points d'eau deviennent les supports d'une agriculture oasienne et font l'objet de véritables droits fonciers.

Au niveau local, il est rare que l'eau soit accessible à tout le monde, sans autorisation. Une observation juridique similaire peut être avancée à un niveau international. En principe, les cours d'eau "appartiennent" aux pays qu'ils traversent et ceux-ci peuvent les exploiter librement. En fait, des contestations risquent de surgir à propos d'exploitation jugée excessive ou dommageable pour les pays voisins. La dérivation par le Cameroun d'une partie des eaux du Logone vers la retenue de Maga a suscité des protestations du Tchad qui s'est plaint d'une réduction de l'inondation saisonnière des yaéré. De même, les périmètres irrigués et les nombreux forages dans le secteur nigérian proche du lac Tchad furent mal vus par les autres pays. Quant au barrage de Lagdo sur la Bénoué au Cameroun, il est accusé récemment par le Nigéria de provoquer une série de conséquences négatives dans la vallée en aval : réduction de l'inondation saisonnière des terres alluviales, disparition de pâturages de décrue, diminution des débits d'eau qui entrave la navigation et ruine la pêche, ensablement du lit de la Bénoué, inondations brutales dues à des eaux lâchées par le barrage. Le mécontentement est tel parmi la population que le gouverneur de l'Etat d'Adamawa nigérian l'a fait comprendre aux autorités camerounaises, à l'occasion d'une visite officielle. Il a parlé de "souffrances extrêmes" de ses populations par suite des "méfaits" de Lagdo puis souhaité une "gestion parfaite de ces eaux" (DISCOURS...: 1993).

Les relations entre l'homme et l'eau dans le bassin tchadien ne relèvent pas seulement de questions techniques. D'un côté, elles renvoient à l'imaginaire et à la

symbolique religieuse des sociétés. De l'autre, elles peuvent devenir un enjeu dans les rapports entre les Etats de cette partie du continent africain.

REFERENCES CITÉES

CABOT J., 1965, *Le bassin du moyen Logone*, Paris : ORSTOM, 327 p. + carte dépl. en coul.

CHAPELLE J., 1987, *Souvenirs du Sahel*, Paris : L'Harmattan, coll. Mémoires africaines, 288 p.

Discours du Gouverneur exécutif de l'Adamawa, S.E. ALHAJI SALEH MICHKA, prononcé à Lagdo en mai 1993.

GOUROU P., 1970, *L'Afrique*, Paris : Hachette, 488 p.